

Arrêté du 1er février 2012 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Blois

NOR : JUSB1203262A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1er

Il est, à compter du 8 février 2012, mis fin aux fonctions de Mme Jeannine THOMAS épouse CRECHE adjointe administrative de 1ère classe, dans ses fonctions de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de BLOIS.

Article 2

Madame Jeannine THOMAS épouse CRECHE, adjointe administrative de 1ère classe, est, à compter du 8 février 2012, et pour une durée maximale de six mois, nommée régisseuse intérimaire dudit tribunal.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Orléans en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 1er février 2012

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle

Marie-Noëlle DEHOUCK